

36

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO R 70

CINÉMATOGRAPHIE

TRACE ACOUSTIQUE PHOTOGRAPHIQUE
SUR LES COPIES D'EXPLOITATION DE 35 mm

1^{ère} ÉDITION

Décembre 1958

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 70, *Trace acoustique photographique sur les copies d'exploitation de 35 mm*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 36, *Cinématographie*, dont le Secrétariat est assuré par l'American Standards Association, Inc. (ASA).

En avril 1948, le Secrétariat du Comité Technique proposa de mettre la question à l'étude et de prendre comme base de discussion la norme américaine Z22.40-1946.

ISO/TC 36 examina la proposition du Secrétariat au cours de sa première réunion, tenue à New-York, en juin 1952. Il chargea le Secrétariat d'établir un avant-projet basé sur la norme américaine, sous réserve des amendements décidés en cours de réunion.

L'avant-projet fut soumis en septembre 1954 aux membres du Comité Technique et adopté comme Projet de Recommandation ISO, aucune objection n'ayant été formulée.

Ce Projet de Recommandation ISO fut soumis en mai 1955 à tous les Comités Membres de l'ISO. Mais, au cours de sa deuxième réunion, tenue à Stockholm, en juin 1955, le Comité Technique ISO/TC 36 décida de lui apporter quelques modifications.

Le Projet ainsi modifié fut soumis en mars 1957 à tous les Comités Membres de l'ISO en tant que deuxième Projet de Recommandation ISO et fut approuvé par les Comités Membres suivants (au nombre de 20 sur un total de 38):

*Australie	*Grèce	*Portugal
Belgique	*Hongrie	Roumanie
*Bulgarie	*Irlande	Royaume-Uni
Canada	Italie	Suède
*Danemark	Japon	Suisse
Espagne	*Mexique	U.S.A.
France	*Nouvelle-Zélande	

Aucun Comité Membre ne s'opposa à l'approbation du Projet.

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en décembre 1958, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

* Ces Comités Membres ont déclaré qu'ils n'avaient pas d'objection à formuler contre l'approbation du Projet.

CINÉMATOGRAPHIE

TRACE ACOUSTIQUE PHOTOGRAPHIQUE
SUR LES COPIES D'EXPLOITATION DE 35 mm

1. OBJET

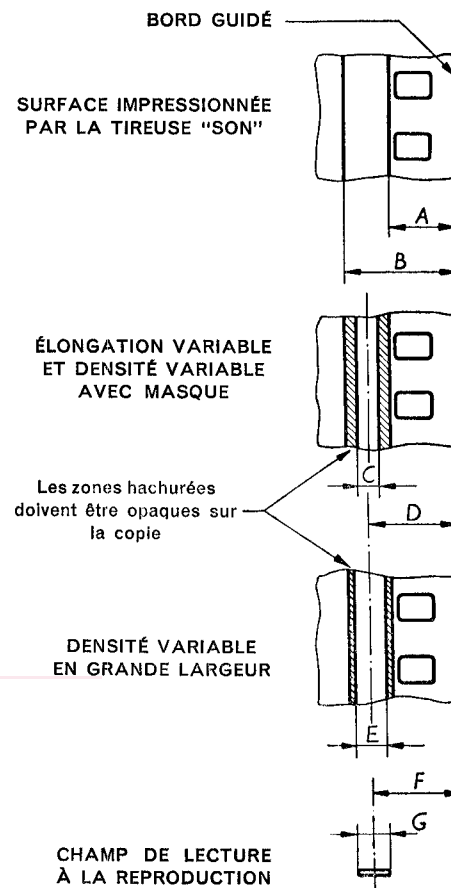
1.1 La présente Recommandation ISO fixe l'emplacement et les dimensions des traces acoustiques à amplitude variable et à densité variable, en vue du tirage photographique du son sur les copies d'exploitation de 35 mm. Elle fixe aussi le champ de lecture à la reproduction.

2. SPÉCIFICATIONS

2.1 Les diverses cotes indiquées sur les figures sont données dans le tableau ci-dessous.

2.2 Le son doit être décalé, par rapport au centre de l'image correspondante, de $21 \pm \frac{1}{2}$ images dans le sens du défilement du film en projection normale.

2.3 Lorsque la distance du centre de la fenêtre de projection au lecteur de son est de 20 images, le synchronisme entre l'image et le son est réalisé pour un spectateur se trouvant à 15 m (50 ft) du haut-parleur.



Dimensions	Millimètres	Inches
A	4,88 ± 0,02	0,192 ± 0,001
B	7,83 ± 0,05	0,308 ± 0,002
C	1,93 ± 0,02	0,076 ± 0,001
D	6,17 ± 0,05	0,243 ± 0,002
E	2,54 + 0,00 - 0,20	0,100 + 0,000 - 0,008
F	6,19 ± 0,05	0,244 ± 0,002
G	2,13 ± 0,02	0,084 ± 0,001